

- **Conservateurs généraux et conservateurs des bibliothèques :**

- mise en ligne des postes :	17 février
- saisie des profils de poste par les établissements :	du 17 février au 22 février
- saisie des vœux par les agents souhaitant participer au mouvement, modifications éventuelles et annulations :	du 23 février au 16 mars
- saisie des avis sur les départs par les chefs d'établissements :	du 23 février au 21 mars
-saisie des avis sur les arrivées par les chefs d'établissements :	du 23 février au 31 mars
- arrivée à l'administration centrale (Education nationale) des demandes de mutation transmises par la voie hiérarchique :	le 1 ^{er} avril au plus tard
- saisie des avis CPE par les présidents	du 1 ^{er} au 15 avril
- CAPN des conservateurs généraux et conservateurs :	6 mai

- **Bibliothécaires, bibliothécaires adjoints spécialisés, assistants des bibliothèques :**

- mise en ligne des postes :	5 mars
- saisie des vœux par les agents souhaitant participer au mouvement, modifications éventuelles et annulations :	du 5 mars au 28 mars
- saisie des avis sur les départs par les chefs d'établissements :	du 5 mars au 4 avril
- arrivée à l'administration centrale (Education nationale) des demandes de mutation transmises par la voie hiérarchique :	le 10 avril au plus tard
- saisie des avis CPE par les présidents	du 5 au 15 avril
- CAPN :	voir calendrier joint en annexe

- **Magasiniers en chef, magasiniers spécialisés :**

- mise en ligne des postes :	le 10 mars
- saisie des vœux par les agents souhaitant participer au mouvement, modifications éventuelles et annulations :	du 10 mars au 5 avril
- saisie des avis sur les départs par les chefs d'établissements :	du 10 mars au 8 avril
- arrivée à l'administration centrale (Education nationale) des demandes de mutation transmises par la voie hiérarchique :	le 15 avril au plus tard
- saisie des avis CPE par les présidents	du 8 au 15 avril
- CAPN :	18 juin